

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 666

Artikel: Conseil fédéral : offre d'emploi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024733>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Frey), aurait non seulement mené campagne contre la Trans K-B dans sa chronique «Bahnhofstrasse Inside», mais aurait lui-même réalisé de jolies prises de bénéfice en spéculant à la corbeille. La télévision suisse alémanique («Kassensturz» du 3 mai 1982) ne s'est pas gênée pour parler des combines, dont pourraient se rendre coupables les «initiés» — tels par exemple les journalistes économiques. Et comme dans ce genre de scandales, le pavé n'en finit pas de faire des cercles dans la mare, d'autres actionnaires portent leur regard sur la banque privée zurichoise Schoop Reiff & Co AG, passée en mains hollandaises et allemandes en février 1979. Cette banque, qui a diffusé les luxueux prospectus de la Trans K-B, a perdu en août dernier l'un des membres de son conseil d'administration: Hans W. Kopp.

Pour apprécier l'ensemble, il faut encore savoir que la Trans K-B était reconnue comme une «société financière à caractère bancaire ne faisant pas appel au public pour obtenir des fonds en dépôt». Comme telle, elle n'était soumise qu'aux articles 7 et 8 de la Loi fédérale sur les banques, relatifs à la remise des comptes annuels à la Banque nationale et aux exportations de capitaux; la BNS doit être informée notamment de toute prise de participation dans une société étrangère, pour autant que l'opération dépasse les dix millions de francs.

Information réservée à la Banque nationale donc, et couverte par le secret (art. 9, Loi sur les banques). Encore une lacune à combler! L'initiative socialiste prévoit de le faire, par une obligation de publicité étendue:

Les banques et sociétés financières publient, en sus de leurs bilans ordinaires, les comptes annuels consolidés ainsi que toutes les estimations qui entraînent la constitution ou la dissolution de réserves. Elles rendent publiques leurs participations actives et passives, la valeur des avoirs de clients qui sont déposés auprès d'elles et qu'elles administrent ainsi

que des avoirs qui leur sont confiés à titre fiduciaire; elles indiquent les noms des personnes exerçant un mandat au sein du conseil d'administration de même que les droits de vote attachés aux avoirs déposés.

La réponse du Conseil fédéral vaut son pesant de coffre-fort en acier trempé: inutile de prescrire toute cette publicité. Nuisible même parfois, par exemple en cas de participation à une opération d'assainissement. Comme s'il fallait craindre une appréciation réaliste des actifs.

HIT-PARADE INTERNATIONAL

La Suisse, vue d'outre-Rhin

Deux appréciations de la situation suisse dans le champ mondial, telle que la voient deux publications allemandes.

Le palmarès de la stabilité de l'hebdomadaire «Die Zeit» (24.12) tient compte de l'inflation et du chômage. Il place la Suisse au sixième rang après le Japon (en tête), l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis.

L'analyse de «Manager Magazin» (janvier) est plus complète. Il s'agit quasiment d'un indice des risques courus par les investisseurs et les exportateurs allemands. En tenant compte de la stabilité politique, de l'économie interne et du commerce extérieur, les nombreuses personnalités consultées pour l'évaluation accordent la meilleure note à la Norvège (275 points sur un maximum de 300). Cette position était occupée par le Japon en 1980 et par Hong-Kong en 1981 et ces deux pays restent dans le peloton de tête. Au quatrième rang, comme en 1981, la Suisse qui atteint un total de 260 points (-4). L'examen des résultats dans chaque secteur nous oblige pourtant à constater que c'est grâce au commerce extérieur (deuxième rang) que nous restons bien placés car pour la stabilité politique (huitième) et l'économie interne (dix-neuvième et 76 points sur 100) la Suisse n'a pas de motifs de se lancer des fleurs.

Et puis, voyez-vous — même dans le système actuel — la vérité finit bien par apparaître, toute nue comme un terrain inconstructible! Les actionnaires de la Trans K-B en savent quelque chose: ils viennent d'apprendre que le fameux terrain situé à proximité de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, et détenu par la filiale luxembourgeoise Trans-Kabé, vaut en réalité bien moins que sa valeur comptable admise jusqu'ici, en raison d'un règlement de construction découvert un peu tard, qui rend ce placement foncier inintéressant.

CONSEIL FÉDÉRAL

Offre d'emploi

Le conseiller fédéral Hürlimann, qui donc est-il? Ses collègues soulignaient toujours sa loyauté: il fallait, bien sûr, comprendre sa loyauté politique: pas le goût de la combinazione, franc de collier, bref celui sur qui on peut compter. Les parlementaires disaient combien, à défaut d'être brillant, il était studieux, fort en thème, mais par application. Le public, au travers de circonstances personnelles douloureuses, pressentait son courage ou découvrait, dans les banquets des grandes fêtes fédérales, un tribun, faisant rouler les tambours des grands lieux communs du genre «la subversion ne passera pas».

Monsieur H. a profité d'une interview dans «24 Heures» pour passer une offre d'emploi naïve: il est à la recherche de conseils d'administration pour occuper sa retraite. Pas d'offres reçues jusqu'ici. Et pourtant: son expérience des affaires sociales, sa connaissance du pays, son sens de la gestion du personnel en font un candidat digne d'intérêt, dit-il de lui-même.

Nouvelle illustration, par ce loyal M. H., de l'absence de frontière, pour une conscience alémanique, entre le service de l'Etat et le service des intérêts privés.